



RENTÉE SCOLAIRE 2023 - Temps Péricolaires

DOSSIER D'INSCRIPTION *les documents sont à remettre avant le 23 septembre 2023*

LIVRET DES TEMPS PÉRISCOLAIRES 1 ⇒ à lire attentivement et à conserver

FICHE DE RENSEIGNEMENTS TEMPS PÉRISCOLAIRE 2 ⇒ Les fiches sont préremplies à partir des informations données l'année dernière ou à l'inscription. *Nous sommes désolés par avance si des coquilles ou des oublis s'y sont glissés, aussi nous vous demandons d'être bien attentif à la lecture de ce document.*

Merci de la remettre corrigé (avec un stylo de couleur), complété et signé.

FACTURATION - Merci d'indiquer un seul nom pour le payeur.

[NB. Notre logiciel de facturation peut nous permettre d'effectuer une répartition de la facture pour les parents séparés et exerçant ou non la garde alternée. Se rapprocher d'Emilie DEVESVRE, animatrice en charge de la facturation du péricolaire directement à la mairie ou au 05 53 81 00 29.]

■ **Païement par prélèvement automatique** ⇒ **Mandat de prélèvement 3** complété, daté et signé
 Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si différent de l'année dernière

■ **Païement directement à la Trésorerie** ⇒ *Si le payeur n'est pas un des responsables légaux, merci de bien le notifier sur la fiche d'inscription.*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 4 ⇒ à lire attentivement et à conserver.

Votre signature sur la fiche d'inscription vaudra approbation de son contenu et votre engagement à vous y conformer ainsi que votre enfant.

PAI « Le PAI peut concerner le temps scolaire, mais aussi le temps péricolaire : heures qui se déroulent avant et après la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il se nomme ainsi parfois PAIP (pour projet d'accueil individualisé péricolaire). » servicepublic.fr

Les photocopies des PAI nous sont transmises par les directrices lorsque l'enfant fréquente les temps péricolaires, mais il serait souhaitable que les responsables légaux en informent le personnel du péricolaire.

De même, l'équipe du péricolaire serait plus à même de proposer une prise en charge plus adéquate si vous preniez le soin de nous informer d'éventuelles précautions soit directement soit par le biais de la fiche d'inscription dans données complémentaires.

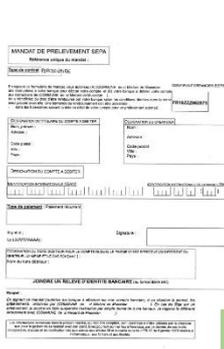
⇒ **Pour toutes observations particulières concernant l'alimentation, merci de nous fournir une photo d'identité récente avec le nom et prénom de l'enfant.**

Dans la mesure du possible, nous proposons un menu adapté aux différentes allergies, et/ou pratiques alimentaires (ex. sans porc, végétarien, etc.). Nous vous conseillons tout de même de rencontrer la responsable de la cantine scolaire, Marie -Ange MESPLET DUFOUR pour une meilleure prise en charge.

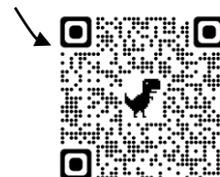
N'oubliez pas d'informer la mairie de tout changement éventuel au cours de l'année.

Mairie de St-Médard de Mussidan - 3 bis rue de la mairie - 24400 ST-MÉDARD DE MUSSIDAN

mairie@stmedarddemussidan.fr



stmedarddemussidan.fr



Site internet de la commune

1

2

3

4